

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n°03/2019

Relatif à une demande de crédit de CHF 91'211.45 pour les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Jean-Lucien Knigge (Président) et Michaël Corthay, de Mesdames Sophie Thury, Irène Golay et Sophie Capt (Rapporteure) s'est réunie le mardi 4 juin 2019 afin d'étudier le préavis susmentionné.

Nous tenons à remercier Monsieur Roland Corthay, municipal, pour sa présence et ses explications lors de cette séance.

Nous nous sommes réunis sur les lieux des travaux à engager, à la salle polyvalente d'Etoy et avons constaté de visu la pertinence d'engager la réfection du dallage de la terrasse de ladite salle.

Ces travaux auront lieu du 8 au 27 juillet 2019. Nous avons attiré l'attention de Monsieur Corthay sur la nécessité d'avertir les éventuels locataires des lieux durant cette période.

Ainsi, au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente;
- d'accorder la demande de crédit de CHF 91'211.45 pour la réalisation des travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente;
- 3. de financer tout ou partie du montant de ces travaux par la trésorerie courante ;
- d'amortir cet investissement par le solde de la réserve du compte «pour travaux futurs» et par le résultat des exercices futurs.

Etoy, le 3 juin 2019

Pour la commission ad hoc

Le Président

Jean-Lucien Knigge

La Rapporteyre

Sophie Capt